



Date de dépôt : 20 novembre 2023

Rapport

de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 11946 ouvrant un crédit d'investissement de 578 000 francs pour la réalisation d'une gestion électronique des hospitalisations hors canton

Rapport de Jean-Louis Fazio (page 3)

Projet de loi (13233-A)

de bouclement de la loi 11946 ouvrant un crédit d'investissement de 578 000 francs pour la réalisation d'une gestion électronique des hospitalisations hors canton

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi 11946 du 4 novembre 2016 ouvrant un crédit d'investissement de 578 000 francs pour la réalisation d'une gestion électronique des hospitalisations hors canton se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	578 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	<u>419 383 fr.</u>
Non dépensé	158 617 fr.

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Rapport de Jean-Louis Fazio

La commission des travaux s'est réunie sous la présidence de M^{me} Francine de Planta. Elle a traité ce projet de loi durant sa séance du 6 juin 2023.

La commission a pu bénéficier de l'aide précieuse de M. Stefano Gorgone, secrétaire scientifique, et de M. Matthias Bapst, responsable du budget des investissements, département des finances.

Les procès-verbaux ont été tenus par M^{me} Garance Sallin.

Qu'ils soient tous remerciés de leur contribution aux travaux de la commission.

Présentation

M. Eric Favre, directeur général de l'OCSIN, M. Alwin Arnold, chef du service, notamment responsable du domaine de la santé à l'OCSIN, M. Nicolas Müller, directeur du service du numérique et du réseau de soins à la DGS

M. Müller explique que le PL 11946 a permis d'obtenir les services, le matériel et les logiciels nécessaires pour la réalisation d'une gestion électronique des hospitalisations hors canton. Les objectifs du PL 11946 étaient de faciliter la mise en œuvre du nouveau financement hospitalier (2012), de faire face à l'augmentation du nombre de demandes de garantie et de factures pour des séjours hospitaliers hors canton, de simplifier et sécuriser le processus de traitement des demandes de garantie au sein de la DGS, et d'arrêter d'utiliser l'application du service de l'assurance-maladie pour des tâches relatives au financement hospitalier. Le projet financé par ce PL a abouti. La solution choisie est proposée par la société Abraxas et était utilisée par 13 autres cantons à ce moment-là. Depuis, le canton de Neuchâtel a également commencé à l'utiliser. La mise en service de l'outil a eu lieu en juillet 2021, avec un élargissement du périmètre initial, qui ne concernait que la gestion des hospitalisations hors canton, pour prendre en compte également la gestion des factures et du paiement des hospitalisations intercantionales. En effet, dans l'intervalle, des modifications importantes sont intervenues dans la manière dont la DGS gérait les hospitalisations intercantionales. 12 établissements sur les 13 ayant signé un mandat de prestations avec le canton de Genève ont adopté ce nouveau mode de facturation, ce qui permet de gérer entièrement de manière électronique la facturation des séjours hospitaliers des Genevois. Cet outil a fait gagner beaucoup en termes de traçabilité, particulièrement pour les établissements genevois. Jusqu'en 2019,

il y avait un fonctionnement par budget global, mais, depuis 2020, il y a une facturation à la prestation ; il y a maintenant une vision quasiment en temps réel de l'activité des hôpitaux genevois.

Plus de 90% des établissements hors canton ayant signé un mandat de prestations avec leur propre canton transmettent à la DGS les factures sous forme électronique. Cela représente environ 190 à 200 établissements. L'outil est très efficace pour l'analyse des tarifs octroyés et appliqués, le contrôle automatique de la domiciliation du patient ainsi que de son affiliation à l'assurance-maladie obligatoire. Une autre partie du travail pouvant être gérée par l'application est l'analyse et le traitement des demandes de garanties de paiement qui doivent être émises par les établissements hors canton lors de l'hospitalisation d'un résident genevois. L'application a permis une forte diminution des courriers papier et du stockage des dossiers papier. En 2022, plus de 53 000 factures ont été réceptionnées concernant les établissements genevois, et environ 2500 factures pour des hospitalisations de Genevois dans un établissement hors canton. Le montant initialement voté était de 578 000 francs. Les dépenses brutes réelles sont de 419 383 francs, laissant un non-dépensé de 158 617 francs. Les raisons du non-dépensé sont d'une part la mutualisation avec les autres cantons, qui fait que les coûts d'évolution et de maintenance sont partagés avec les autres cantons, et d'autre part une modification du périmètre : dans le PL initial, la reprise des données de l'ancien logiciel était incluse, mais les anciennes données ont finalement été extraites et mises à disposition de la DGS dans un infocentre, ce qui répondait largement aux besoins.

Votes

1^{er} débat

Vote sur l'entrée en matière du PL 13233 :

Oui : 13 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 4 PLR, 1 UDC)

Non : –

Abstentions : –

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

Titre et préambule	pas d'opposition, adopté
Art. 1	pas d'opposition, adopté
Art. 2	pas d'opposition, adopté

3^e débat

Vote d'ensemble du PL 13233 :

Oui : 13 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 4 PLR, 1 UDC)

Non : –

Abstentions : –

Le PL 13233 est accepté.

L'unanimité de la commission vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à accepter ce projet de loi de bouclage.

Catégorie de débat préavisée : IV

eHealth Government Platform (eHGP)

PL 13233 de boucllement de la loi 11946 ouvrant un crédit d'investissement de 578 000 francs pour la réalisation d'une gestion électronique des hospitalisations hors canton



PL 11946

Crédit d'investissement de 578 000 F pour l'acquisition des services, du matériel et des logiciels nécessaires pour la réalisation d'une gestion électronique des hospitalisations hors canton.

Objectifs :

- faciliter la mise en œuvre du nouveau financement hospitalier (2012) ;
- faire face à l'augmentation du nombre de demandes de garantie et de factures pour des séjours hospitalier hors-canton ;
- simplifier et sécuriser le processus de traitement des demandes de garantie au sein de la DGS ;
- arrêter d'utiliser l'application du service de l'assurance-maladie pour des tâches relatives au financement hospitalier.



Les résultats du projet (1/3)

- Une solution utilisée par 13 autres cantons et proposée par la société Abraxas a été choisie.
- La mise en service de l'outil a eu lieu en juillet 2021, **avec un élargissement du périmètre initial**, qui ne concernait que la gestion des hospitalisations hors canton, pour prendre en compte également la gestion des factures et du paiement des hospitalisations intracantonaes.
- Dès lors, 12 établissements genevois sur 13 ayant signé un mandat de prestations avec le canton de Genève ont adopté le nouveau mode de fonctionnement et transmettent les factures sous forme électronique (réceptionnées dans eHGP).
- L'outil est efficace en termes de traçabilité, particulièrement pour les établissements genevois, puisque désormais le canton a une visibilité presque en temps réel sur leurs flux de factures.



Les résultats du projet (2/3)

- Plus de 90% des établissements hors canton ayant signé un mandat de prestations avec leur propre canton transmettent à la DGS les factures sous forme électronique (environ 190/200 établissements). L'outil est très efficace pour l'analyse des tarifs octroyés et appliqués, le contrôle automatique de la domiciliation ainsi que de l'assurance maladie.
- L'application permet d'analyser et de traiter les demandes de garanties de paiement pour les hospitalisations hors canton sous forme électronique.
- Grâce à l'application eHGP, la DGS a fortement diminué la transmission des courriers papiers ainsi que le stockage des dossiers papiers.



Les résultats du projet (3/3)

L'activité est principalement gérée de manière électronique par le biais du nouvel outil :

	Nombre de factures réceptionnées en 2022
Genève	53'062
Hors canton	2'442



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département de la santé et des mobilités
Direction générale de la santé

07.06.2023 - Page 5

Boucllement

Le boucllement de la loi n°11946 du 4 novembre 2016 se décompose comme suit:

Montant brut voté	578 000 francs
Dépenses brutes réelles	<u>419 383 francs</u>
Non dépensé	158 617 francs



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département de la santé et des mobilités
Direction générale de la santé

07.06.2023 - Page 6

Raisons du non dépensé de 158 617 francs

Mutualisation avec les autres cantons : le canton de Genève a fait le choix d'une solution intercantonale utilisée par 13 autres cantons, ce qui a permis de diminuer les coûts de mise en œuvre de l'application informatique.

Simplification par extraction d'anciennes données :

le chiffrage du projet incluait la reprise des données qui, finalement, ne s'est pas avérée nécessaire, les anciennes données ayant été extraites et mises à disposition de la DGS dans un infocentre.

